

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Obtenir ses pièces d'identité.

Encaisser un chèque sans être client d'une banque.

Ouvrir un compte bancaire.



éducaloi

SAVOIR C'EST POUVOIR

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Obtenir ses pièces d'identité | 1 |
| Certificat de naissance | 1 |
| Documents à fournir pour faire sa demande | 1 |
| Coût | 1 |
| Où faire sa demande | 2 |
| Carte d'assurance maladie | 3 |
| Documents à fournir pour faire sa demande | 3 |
| Coût | 4 |
| Où faire sa demande | 5 |
| Numéro d'assurance sociale | 6 |
| Documents à fournir pour faire sa demande | 6 |
| Coût | 6 |
| Où faire sa demande | 7 |
| | |
| Encaisser un chèque et ouvrir un compte bancaire | 8 |
| Encaisser un chèque sans être client d'une banque | 8 |
| Documents à fournir pour encaisser un chèque | 8 |
| Coût | 8 |
| Ouvrir un compte bancaire | 9 |
| Documents à fournir pour faire sa demande | 9 |
| Coût | 9 |
| La banque refuse : quoi faire? | 10 |

Obtenir ses pièces d'identité



Certificat de naissance

Une personne majeure peut faire une demande pour obtenir son certificat de naissance auprès du Directeur de l'état civil si elle est inscrite au registre de l'état civil.

Une personne née au Québec est inscrite au registre de l'état civil à sa naissance.

Une personne née à l'extérieur du Québec doit généralement s'adresser aux autorités de son pays de naissance pour obtenir son certificat de naissance.

Documents à fournir pour faire sa demande

- le formulaire [Demande de certificat ou de copie d'acte - Naissance](#) (disponible sur le site web du Directeur de l'état civil).
- une pièce d'identité valide avec photo (ex. : une carte d'assurance maladie, un document d'immigration fédéral, un certificat de statut d'Indien).

Si la personne **ne possède pas de pièce d'identité valide avec photo**, elle peut remplir le formulaire [Déclaration du répondant](#) (disponible sur le site web du Directeur de l'état civil). Dans ce document, un citoyen canadien qui la connaît depuis au moins 2 ans peut confirmer son identité.

La personne peut aussi appeler le Directeur de l'état civil pour lui expliquer sa situation et trouver une autre façon de s'identifier.

- une preuve d'adresse valide (ex. : une lettre récente du gouvernement, une facture de téléphone cellulaire, un reçu de changement d'adresse récent de Postes Canada, un bail).

Si elle **n'a pas de preuve d'adresse**, elle doit appeler le Directeur de l'état civil pour lui expliquer sa situation et trouver une autre manière de prouver qu'elle habite au Québec.

Coût : La grille se retrouve sur le site du [Directeur de l'état civil](#).

Où faire sa demande

La demande de certificat de naissance se fait en ligne, par la poste ou en personne.



En ligne avec le service [DEClic](#). Pour demander son certificat de naissance en ligne, il faut avoir un identifiant clicSEQUR.

Pour obtenir l'identifiant clicSEQUR, il faut absolument avoir :

une clé d'activation de la Régie de l'assurance maladie du Québec

ou

son numéro d'assurance et ses déclarations de revenu du Québec produits au cours des cinq dernières années.

Sans ces documents, il faut faire sa demande en personne ou par la poste.



En personne à un comptoir
l'un des bureaux de Services
Québec offrant les services
du Directeur de l'état civil.



Par la poste

Directeur de l'état civil
2535, boul. Laurier
Québec (Québec) G1V 5C5

La liste des bureaux se trouve
sur le site web du Directeur
de l'état civil :

www.etatcivil.gouv.qc.ca/fr/nous-joindre.html

Pour plus d'information sur la manière d'obtenir son certificat de naissance :

- Montréal : (514) 644-4545, (450) 644-4545
- Québec : (418) 644-4545
- Ailleurs au Québec : 1 (877) 644-4545
- www.etatcivil.gouv.qc.ca



Carte d'assurance maladie

Il faut être admissible au régime d'assurance maladie du Québec pour avoir une carte d'assurance maladie.

La plupart des personnes qui habitent au Québec sont admissibles, même si elles sont nées à l'extérieur du Québec. Mais il y a des exceptions. Par exemple, les personnes qui attendent d'avoir le statut de réfugié, les touristes et certains étudiants étrangers ne sont pas admissibles.

Documents à fournir pour faire sa demande

- Un formulaire fourni par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) (il faut contacter la RAMQ pour avoir le bon formulaire)
- Une photo qui répond aux normes de la RAMQ
- Une pièce d'identité (voir la page suivante pour plus d'information)
- Une deuxième pièce d'identité si c'est pour renouveler une carte d'assurance maladie **expirée**
- Une preuve de résidence si la personne a **vécu à l'extérieur** du Québec ou si sa carte est **expirée** depuis plus de 6 mois (voir la page suivante pour plus d'information).

Pour les personnes qui n'ont pas la citoyenneté canadienne ou qui habitent à l'extérieur du Québec depuis plusieurs mois, il faut parfois fournir des documents en plus.

Pièces d'identité acceptées

Voici quelques exemples de pièces d'identité acceptées par la RAMQ :

- un certificat de naissance
- un certificat de citoyenneté canadienne
- un passeport canadien

Pour renouveler une carte d'assurance maladie expirée, au moins une des deux pièces d'identité demandées doit avoir une photo.

Si une personne n'a aucune preuve d'identité avec photo, elle peut communiquer avec la RAMQ pour trouver une autre manière de prouver son identité.

Preuves de résidence acceptées

Voici quelques exemples de preuves de résidence acceptées par la RAMQ :

- une copie de son bail
- une attestation d'inscription à l'école
- une attestation de son employeur
- une facture de téléphone ou d'un autre service sur lequel il y a son adresse
- un document de résident permanent.

Si la personne **n'a pas de document officiel qui prouve qu'elle habite au Québec**, elle peut demander à un intervenant d'un Centre local d'emploi (CLE) ou à un intervenant d'un établissement de santé (CLSC, hôpital, centre jeunesse, CHSLD, centre de réadaptation) de remplir une déclaration qui explique qu'il connaît cette personne et qu'elle demeure au Québec.

Coût

Pour remplacer une carte perdue, volée ou détériorée, mais qui n'est **pas expirée** :

- 15 \$ à 25 \$
- gratuit pour les personnes de 65 ans ou plus et les prestataires d'aide sociale

Pour renouveler une carte **expirée** :

- gratuit
- 25 \$ si la carte est expirée depuis plus de 6 mois

Pour la plupart des demandes, il y a aussi des frais pour prendre sa photo.

Où faire sa demande

Il faut contacter la RAMQ pour faire une demande d'inscription, de renouvellement ou de remplacement de la carte d'assurance maladie. Les demandes de renouvellement ou d'inscription doivent être faites en personne. D'autres demandes, comme celle de remplacement, peuvent se faire par téléphone ou sur internet.



En personne.

La liste des points de services de la RAMQ se trouve sur son site web : www.ramq.gouv.qc.ca/fr/nous-joindre/citoyens/Pages/points-service.aspx

Dans l'un des bureaux de la RAMQ :

Montréal

425, boul. De Maisonneuve Ouest,
bureau 30
Montréal (Québec) H3A 3G5

Québec

787, boul. Lebourgneuf
Québec (Québec) G2J 1C3

Pour certaines demandes, c'est aussi possible de se présenter dans un point de service de la SAAQ ou dans un CLSC. Visitez le site de la RAMQ ou contactez la RAMQ par téléphone pour plus d'informations.



Pour joindre la RAMQ par téléphone :

- Montréal : (514) 864-3411
- Québec : (418) 646-4636
- Ailleurs au Québec : 1 (800) 561-9749



Pour plus d'information, consultez le site web de la RAMQ : www.ramq.gouv.qc.ca



Numéro d'assurance sociale

La plupart des gens peuvent faire une demande pour obtenir un numéro d'assurance sociale (NAS). C'est un numéro qui est souvent demandé par un employeur ou par une banque.

Il n'est pas nécessaire de remplir un formulaire à l'avance pour obtenir son NAS. La demande se fait dans un bureau de Service Canada et la personne reçoit son numéro la journée même.

Document à fournir pour faire sa demande

- Un document officiel qui prouve l'identité de la personne.

Pour un **citoyen canadien**, ça peut être :

- Un certificat de naissance
- Un certificat de citoyenneté
- Un certificat d'inscription d'une naissance à l'étranger

Pour un **résident permanent**, ça peut être :

- Une carte de résident permanent
- Une confirmation de résidence permanente et une pièce d'identité avec photo (comme un passeport ou un permis de conduire)

Pour un **résident temporaire**, ça peut être :

- Un permis de travail
- Un permis d'études
- Une fiche de visiteur

Coût : gratuit pour la première demande

La démarche est la même pour remplacer un numéro d'assurance sociale oublié ou une carte perdue, mais il peut y avoir des frais de 10\$.

Où faire sa demande



La demande de NAS se fait généralement en personne dans un bureau de Service Canada. La liste des bureaux de Service Canada se trouve sur son site web.

www.servicecanada.gc.ca

■ Saviez-vous que...

Depuis 2014 le numéro d'assurance sociale n'est plus donné sur une carte plastifiée. La personne reçoit une lettre avec son NAS.

Encaisser un chèque et ouvrir un compte bancaire



Encaisser un chèque sans être client d'une banque

La loi permet parfois à une personne d'encaisser gratuitement un chèque dans les caisses Desjardins et dans la plupart des banques sans qu'elle soit une cliente de cette banque.

C'est le cas pour la plupart des chèques du gouvernement de 1500\$ ou moins. Par exemple, un chèque d'aide sociale, une allocation familiale ou un remboursement d'impôt.

Documents à fournir pour encaisser un chèque

- Une pièce d'identité avec photo et signature (ex. : un permis de conduire, un passeport, une carte d'assurance maladie).

Si la personne n'a pas de pièce d'identité avec photo et signature, elle peut aussi fournir :

- 2 autres pièces d'identité (ex. : un certificat de citoyenneté, une carte de résident permanent, un certificat de naissance, une carte de sécurité de la vieillesse, un certificat du statut d'Indien).

Si la personne ne peut pas fournir 2 pièces d'identité, elle peut en fournir une seule et un autre client de la banque doit confirmer son identité.

Coût

La banque ou la caisse ne peut pas exiger de frais pour encaisser un chèque du gouvernement de 1500\$ ou moins. Une entreprise ne peut pas non plus exiger de frais pour encaisser un chèque du gouvernement.



Ouvrir un compte bancaire

Au Canada, tout le monde a le droit d'ouvrir un compte de banque. La banque ne peut pas refuser d'ouvrir un compte parce que la personne n'a pas d'emploi ou parce qu'elle a fait faillite.

Par contre, la banque peut refuser d'ouvrir un compte :

- si elle croit que le compte sera utilisé pour des fins illégales ou frauduleuses
- pour une personne qui a des antécédents de fraude bancaire ou d'activités illégales auprès d'un fournisseur de services bancaires dans les 7 dernières années
- si elle croit que la personne peut blesser, harceler ou maltraiter d'autres clients ou ses employés
- si la personne fait certaines fausses déclarations pour ouvrir un compte.

Même si une personne n'a pas la citoyenneté canadienne, elle peut quand même ouvrir un compte de banque au Canada.

Les règles peuvent être différentes pour ouvrir un compte dans une caisse Desjardins.

Documents à fournir pour ouvrir un compte bancaire

- 2 pièces d'identité (ex. : un permis de conduire, un passeport, un certificat de citoyenneté, une carte de résident permanent, un certificat de naissance, une carte de sécurité de la vieillesse, un certificat du statut d'Indien, une carte d'assurance maladie).

Si la personne ne peut pas fournir 2 pièces d'identité, elle peut en fournir une seule et un autre client de la banque doit confirmer son identité.

Pour certains types de comptes, la banque peut aussi demander le numéro d'assurance sociale.

Coût

La banque ne peut pas exiger un dépôt d'argent minimum au moment d'ouvrir le compte, mais elle peut exiger des frais pour devenir membre de la banque.



La banque refuse : quoi faire?

Si la banque refuse de lui ouvrir un compte ou d'encaisser un chèque, une personne peut porter plainte au service à la clientèle de cette banque ou à l'ombudsman de la banque.

Elle peut aussi contacter l'[Agence de la consommation en matière financière du Canada](#) pour porter plainte.

 www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere



427, avenue Laurier Ouest, 6e étage
Ottawa (Ontario)
K1R 1B9



Service en français : 1 (866) 461-2232
Service en anglais : 1 (866) 461-3222

L'agence peut prendre certaines mesures pour s'assurer que les banques respectent la loi.

Avis important!

L'information contenue dans ce guide ne doit pas être considérée comme un avis juridique. Pour connaître les règles particulières à votre situation, consultez un professionnel du droit.

L'information juridique contenue dans ce guide est valide au **24 août 2018**.

© **Éducaloi, 2018**. Vous pouvez utiliser et reproduire le guide à des fins non commerciales seulement, sans modification.